

Les maladies chroniques : recueil de données épidémiologiques

Selon le Plan pour l'amélioration de la qualité de vie des personnes atteintes de maladies chroniques 2007-2011, une maladie chronique est « *une maladie de longue durée, évolutive, souvent associée à une invalidité et à la menace de complications graves(les maladies chroniques) se traduisent dans nombre de cas par un risque d'invalidité, ou de handicap temporaire ou définitif.* »

Bien que les données épidémiologiques soient parcellaires « *il est estimé que les maladies chroniques touchent 15 millions de personnes atteintes plus ou moins sévèrement soit 20% de la population française* ». Les maladies chroniques les plus graves bénéficient d'une solidarité financière par une prise en charge dans le dispositif des affections de longue durée (ALD), soit 8,3 millions de Français au 31 décembre 2008 pour le seul régime général. Le nombre de malades chroniques ne peut qu'augmenter du fait des progrès scientifiques, qui améliorent la survie voire transforment le pronostic de maladies autrefois mortelles, et également du fait du vieillissement de la population. Des simulations estiment que 10 millions de nos concitoyens pourraient entrer dans le régime ALD d'ici 2010.

Selon les chiffres pour l'année 2008 de l'Insee publiés en décembre 2009, sur les 50 millions de personnes actives (âgées de 15 ans ou plus): 25,9 millions ont un emploi et 2,1 millions sont au chômage pour ce qui concerne la France métropolitaine.

Peu de données objectives sur les conséquences d'une maladie chronique sur le maintien au travail sont disponibles, la problématique pouvant néanmoins être cernée par le biais du système d'invalidité. En effet, schématiquement, les maladies chroniques induisent des arrêts maladies, répétitifs ou de longue durée, pouvant mener vers le régime d'invalidité.

Par ailleurs, des données issues d'enquêtes concernant le cancer ou le sida permettent d'éclairer l'influence d'un état de santé fragilisé sur l'évolution des carrières professionnelles et d'esquisser l'inactivité forcée induite.

Néanmoins, étant donné l'importance croissante de cette question tant d'un point de vue financier que son rôle dans la qualité de vie des malades, des explorations de cette question seront vraisemblablement menées. Ainsi le Plan pour l'amélioration de la qualité de vie des personnes atteintes de maladies chroniques 2007-2011 (PQVMC) et le deuxième plan cancer affichent une volonté de faciliter outre l'accès aux dispositifs d'aide, la réinsertion professionnelle.